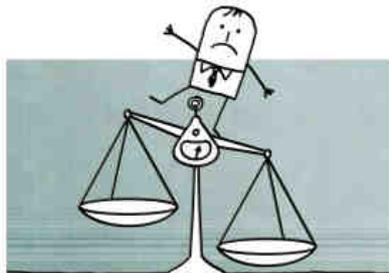


Interview de Luis Godinho - Les réseaux de référencement en audioprothèse, sources d'inégalités ?



Dans un [communiqué de presse publié hier](#) sur notre site Internet, un réseau de référencement majeur dans le monde de l'audioprothèse revendique désormais 1 350 audioprothésistes partenaires. Contacté par notre rédaction, Luis Godinho, président de l'Unsaf revient sur cette annonce.

Audio infos : Luis Godinho, vous avez travaillé de longue date sur le dossier des Ocam, et ce, bien avant de prendre la présidence de l'Unsaf. Quelle est votre réaction vis-à-vis de ce communiqué ?

Luis Godinho : Avant toute chose, je souhaite revenir sur les chiffres cités et notamment celui des « 730 000 personnes qui entendent mal et qui sont équipées d'une aide auditive. »

Cette donnée est issue d'une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) publiée en août 2007 et dont l'intitulé complet est « *Le handicap auditif en France : apports de l'enquête Handicaps, incapacités, dépendance, 1998-1999* ». Ce chiffre est issu de données qui ont quinze ans ! En 1998 et au regard des données publiées par le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (Snitem), il y avait en France 227 610 appareils vendus. De ce fait, le chiffre cité par le réseau de référencement de 730 000 appareillés est issu d'une époque où la profession faisait moins de la moitié des appareils adaptés actuellement ! Nous pouvons légitimement nous demander s'il est raisonnable en 2013 de communiquer sur des chiffres issus de données de 1998, donc largement périmées !

D'autant plus que nous avons à notre disposition sur [le site Internet de l'Assurance Maladie Ameli](#) des données beaucoup plus récentes et qui nous donnent le nombre d'allocations forfaitaires demandées par les malentendants appareillés. On peut y trouver une présentation par code LPP du nombre de remboursements et notamment y lire qu'il y a eu près de 1,1 million d'allocations forfaitaires annuelles remboursées en 2011.

De surcroît, étant donné que nous estimons au bas mot à 30 à 40 % le nombre de malentendants appareillés et qui ne demandent pas cette allocation, nous avons la certitude qu'il y a plus de 1,5 million de personnes qui portent des appareils à ce jour en France et sans doute même 1,8 million comme le conclut une étude à paraître et réalisée par le Syndicat national des entreprises de l'audition (Synea).

Aussi, la Drees est en train de travailler à une nouvelle étude concernant le handicap auditif en France basée cette fois-ci sur des données de 2008 – déjà un peu anciennes à mes yeux – mais qui nous permettra tout de même un comparatif à cinq ans au lieu de quinze... D'ailleurs, il suffit de prendre en considération le nombre de piles vendues pour renforcer cette assertion sur le nombre de malentendants appareillés. En effet, la profession a connu une multiplication du nombre de piles vendues par 2,36 en dix ans. En 2002, nous avions 24,4 millions de piles vendues et nous en avons eu 57,7 millions en 2012...

Audio infos : Le nombre de partenaires cités par le réseau de référencement vous semble-t-il rigoureux ?

Luis Godinho : Nous savons qu'il y a en France 3 400 centres et 2 600 audioprothésistes : quelques centres importants avec un ou plusieurs audioprothésistes à temps plein et beaucoup de centres secondaires avec un audioprothésiste à temps partiel.

Nous aimerions donc savoir de quoi nous parlons exactement ? Y a-t-il 1 350 audioprothésistes D.E. différents dans ce réseau ? Est-ce que le réseau parle ici de 1 350 adresses, y compris des centres principaux et des centres secondaires avec un audioprothésiste à temps partiel ? Je crois qu'il serait bon d'avoir des clarifications sur cet élément ! Par ailleurs et d'un point de vue global, nous savons que les 25 % des centres les plus importants adaptent et délivrent environ 60 % des appareils vendus sur le marché hexagonal. Ces centres sont de plus très peu présents dans les réseaux de référencement. Surtout, avec un tiers de « partenaires » audioprothésistes, le réseau couvre beaucoup moins qu'un tiers des appareils délivrés en France...

Audio infos : Le réseau de référencement met en avant une offre censée faciliter à « l'assuré l'accès à un équipement de qualité permettant d'améliorer l'écoute dans les situations les plus courantes pour moins de 700 euros. Avec cette offre, son reste à charge peut être réduit à 0. » Que pensez-vous de cette politique tarifaire ?

Luis Godinho : Nous sommes certains qu'il n'est pas économiquement viable d'appareiller beaucoup de malentendants à ce prix-là. En effet, avec la garantie de quatre ans proposée par le réseau, en comptant un suivi normal de la personne appareillée, c'est-à-dire deux à trois visites annuelles, il ne nous semble pas économiquement raisonnable de délivrer des appareils auditifs à 700 euros à une large population.

Aujourd'hui, les audioprothésistes sont prêts à faire un effort sur leurs prix, sur un tarif social. C'est d'ailleurs ce que nous avons proposé au ministère pour les bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS (Aide pour une complémentaire santé). Je crois fermement que pour ces personnes aux revenus modestes, il est normal que nous fassions un effort sur les prix. Maintenant, est-il logique de proposer à 6 millions d'adhérents d'un réseau un tel appareillage sans condition de ressources ? Je crois que cela n'est pas logique et que cela est surtout une source d'inégalités. Par ailleurs, en alternative aux réseaux de référencement, nous avons fait une proposition à l'Assurance maladie et à l'Unocam afin de négocier une offre de qualité à prix fixe, qui pourrait être proposée à côté des prix libres dans une perspective d'accessibilité et de réduction du reste à charge. Un consensus devra s'établir entre les « prix plancher » de certains réseaux et le prix moyen du marché, qui s'établit à 1 500 €.

Cette offre, disponible pour tous les assurés sociaux, permettrait de ce fait une meilleure accessibilité à l'appareillage auditif tout en laissant libre, hors du remboursement du régime obligatoire et des complémentaires, l'accès à des appareils de haut de gamme.

En quoi est-ce que l'Assurance Maladie obligatoire et complémentaire (AMO – AMC) devraient-elles intervenir pour des personnes qui souhaiteraient de petits appareils Bluetooth de haut de gamme, etc. Ce sont des choses qui ne doivent pas faire partie du panier de soin, d'autant plus que nous sommes actuellement dans une période de restrictions.

Je le réaffirme ici, nous devons travailler ensemble avec l'Assurance maladie et l'Unocam sur une offre d'accessibilité dans laquelle chacun fera un effort, ce qui permettra également aux complémentaires d'investir leurs moyens financiers non pas à monter des réseaux d'audioprothésistes coûteux et peu efficaces, mais à rembourser mieux les appareils auditifs.

Propos recueillis par Guillaume Bureau (25/04/2013)